



Maison en indivision

Par ilbaoune

bonjour
ma fille et moi sommes en indivision
nous avons signé une promesse de vente à un promoteur la promesse de vente stipule que la maison doit être libre de toute occupation le jour de la signature de l'acte authentique donc nous avons donné congé au locataire ma fille est partie habiter dans la maison que nous avons en indivision cela fait presque 1 an qu'elle habite dedans peut-elle prétendre que c'est sa résidence principale pour ne pas payer de plus value

Par yapasdequoi

Bonjour,
La plus-value est payée par le promoteur : c'est la différence entre le prix de vente et le prix d'acquisition augmenté de certains frais initiaux.
Votre question concerne la taxe sur la plus-value immobilière.

Est-ce que votre fille a fait sa déclaration de revenus avec cette nouvelle adresse ?
Est-ce que le compromis avec le promoteur a été signé après son emménagement ou bien avant ?

Par Isadore

Bonjour,
peut-elle prétendre que c'est sa résidence principale pour ne pas payer de plus value
Déjà, elle ne va pas payer la plus-value, c'est l'acheteur qui la paye. Vous allez éventuellement payer la taxe sur la plus-value.

Si votre fille y réside depuis un an, c'est sa résidence principale. Dans ce cas, elle sera dispensée de la taxe sur la plus-value en ce qui concerne sa part. Seule votre part à vous sera imposée si vous n'entrez pas dans un cas où vous êtes dispensée de cette taxe.

Par yapasdequoi

Juste un bémol : si le compromis de vente a été signé avant le déménagement de votre fille, le fisc "pourrait" considérer qu'il s'agit d'un abus de droit fiscal et procéder à un redressement.

Par ilbaoune

bonjour yapadequoi oui le compromis a été signé avant elle voulue déménagé car elle paye un crédit pour le rachat des soultes de mes s?urs de 762 euros pour ce bien que j'ai en indivision avec ma fille et ne voulait pas payer de loyer en location qui aurait pu s'élever entre 800 euros et 900 euros

Par ilbaoune

bonjour yapadequoi oui le compromis a été signé avant elle voulue déménagé car elle paye un crédit pour le rachat des soultes de mes s?urs de 762 euros pour ce bien que j'ai en indivision avec ma fille et ne voulait pas payer de loyer en location qui aurait pu s'élever entre 800 euros et 900 euros

Par ilbaoune

bonjour yapadequoi oui le compromis a été signé avant elle voulue déménagé car elle paye un crédit pour le rachat des soultes de mes s?urs de 762 euros pour ce bien que j ai en indivision avec ma fille et ne voulait pas payer de loyer en location qui aurait pu s élever entre 800 euros et 900 euros en plus du crédit qu elle a

Par yapasdequoi

Votre fille doit poser la question à son centre des impôts. Parce que la réponse n'a rien d'évident.